

ACTION URGENTE

ANGOLA. UN AVOCAT SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS ENCOURT CINQ À 12 ANS DE PRISON

L'avocat spécialiste des droits humains Arão Bula Tempo a été inculpé d'infractions portant atteinte à la sûreté de l'État en Angola.

Arão Bula Tempo, un avocat spécialiste des droits humains, a été inculpé le 22 octobre de tentative de « collaboration avec des étrangers en vue de contraindre l'État angolais » (peine maximale : cinq ans d'emprisonnement) et de rébellion (peine maximale : 12 ans d'emprisonnement). Les charges retenues contre lui sont qualifiées d'infractions portant atteinte à la sûreté de l'État. Il est accusé d'avoir invité des journalistes de la République du Congo à couvrir une manifestation pacifique contre la mauvaise gouvernance dans la province de Cabinda (Angola), qui avait été organisée par **José Marcos Mavungo**.

Arão Bula Tempo et José Marcos Mavungo ont été arrêtés tous les deux le 14 mars. Arão Bula Tempo a bénéficié d'une libération conditionnelle deux mois plus tard. En revanche, José Marcos Mavungo est demeuré en détention. Il était inculpé de « rébellion » pour avoir participé à l'organisation d'une manifestation pacifique et pour son association présumée avec un groupe d'inconnus en possession d'explosifs et de tracts avant le rassemblement. Il a été condamné à six ans d'emprisonnement le 14 septembre.

Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion. Si Arão Bula Tempo est incarcéré, l'organisation le considèrera aussi comme un prisonnier d'opinion, détenu au seul motif d'avoir mené pacifiquement ses activités en faveur des droits humains.

Cet homme a vu son état de santé se détériorer au cours des derniers mois. Il a déclaré qu'il ne se sentait pas en sécurité dans les hôpitaux publics et qu'il avait besoin de toute urgence de recevoir des soins médicaux hors du Cabinda. Or, l'une des conditions de sa libération est de ne pas quitter la province sans la permission des autorités compétentes. Cela bafoue son droit de circuler librement et s'apparente à une violation de son droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités angolaises à libérer José Marcos Mavungo immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu au seul motif d'avoir mené pacifiquement ses activités en faveur des droits humains ;
- appelez-les à prendre les mesures nécessaires pour faire annuler sa condamnation ;
- priez-les instamment d'abandonner toutes les charges retenues contre Arão Bula Tempo car elles découlent uniquement du fait qu'il s'agit d'un défenseur des droits humains ;
- demandez-leur de lever l'interdiction de voyager qui pèse sur cet homme afin qu'il puisse exercer son droit de circuler librement et bénéficier des soins médicaux dont il a besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 DÉCEMBRE 2015 À :

Vice-procureur général au Cabinda

Antonio Nito
Tribunal Provincial de Cabinda
Largo Pedro Bengé
Cabinda, Angola
Tél. : + 244 926 879 188 ou + 244 913 190 648
Courriel :

antonionito2012@yahoo.com-br

Formule d'appel : *Exmo. Dr., / Monsieur,*

Procureur général

João Maria Moreira de Sousa
Office of the General Prosecutor
Rua 17 de Setembro
Largo do Amor, Vila Alice
Luanda, Angola
Formule d'appel : *Exmo. Dr., /*
Monsieur le Procureur général,

Ministre de la Justice et des Droits humains

Rui Jorge Carneiro Manguera
Ministry of Justice and Human Rights
Rua 17 de Setembro, n° 32
CP 1986
Luanda, Angola

Formule d'appel : *A sua Excelência, /*
Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Angola dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 78/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr12/2506/2015/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ANGOLA. UN AVOCAT SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS ENCOURT CINQ À 12 ANS DE PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Arão Bula Tempo et l'un de ses clients, Manuel Biongo, ont été arrêtés le 14 mars. Manuel Biongo, qui a bénéficié d'une libération conditionnelle le même jour qu'Arão Bula Tempo, a aussi été inculpé de « collaboration avec des étrangers en vue de contraindre l'État angolais » le 22 octobre. Il encourt cinq ans d'emprisonnement.

En Angola, les autorités ont pour habitude de réprimer la dissidence, souvent violemment. Amnesty International a montré que les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique avaient été restreints illégalement en Angola dans son rapport (en anglais) intitulé *Punishing Dissent: Suppression of Freedom of Association and Assembly in Angola* (<https://www.amnesty.org/en/documents/afr12/004/2014/en/>).

Plusieurs détracteurs du gouvernement du président José Eduardo dos Santos ont été victimes de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires, d'actes de torture et d'autres mauvais traitements. Les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique sont clairement inscrites dans la Constitution angolaise et dans plusieurs traités internationaux que l'Angola a ratifiés. Pourtant, ces droits continuent d'être bafoués.

Noms : José Marcos Mavungo, Arão Bula Tempo
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 78/15, AFR 12/2789/2015, 4 novembre 2015